



## **REUNION CHSCT 63 DU 23 SEPTEMBRE 2021**

### **DECLARATION LIMINAIRE**

Monsieur le Président,

Depuis le 9 juin 2021, les réunions en présentiel de plus de 6 personnes sont de nouveau autorisées et nous étions impatients que notre comité puisse se réunir en présentiel afin d'améliorer nos échanges. Nous demandons à ce que cette possibilité soit étendue à tous les participants pour notre prochaine réunion car le mode mixte présentiel/distanciel ne constitue pas un format optimal.

Si la situation sanitaire évolue favorablement en métropole ces dernières semaines, c'est grâce à la vaccination à laquelle notre organisation syndicale est favorable ; cependant nous sommes réservés quant à l'obligation vaccinale. Le respect des libertés individuelles est fondamental, et il faut faire preuve de pédagogie envers les personnes réticentes. Et ne pas oublier que la disparition de ce virus qui a fait trop de victimes dépend également de la politique de notre gouvernement en matière de santé publique ; elle passe notamment par le renforcement des services publics, par la création d'emplois dans les hôpitaux publics et par la relocalisation des productions médicales stratégiques.

A l'INSEE, nous ne pouvons que regretter la rapidité avec laquelle la direction régionale a demandé à certains agents de rendre les matériels de connexion les obligeant ainsi à revenir au bureau 5 jours sur 5 alors que la pandémie n'est pas complètement terminée : la preuve, c'est que le port du masque reste obligatoire et représente une contrainte forte sans que l'on sache à quel moment cette obligation sera levée. Nous regrettons également que les personnes vulnérables aient reçu hier un courrier leur indiquant les nouvelles dispositions les concernant. Un contact téléphonique, plus humain, aurait été apprécié.

A l'ENFiP, l'ambiance thermique dans le bâtiment est dégradée depuis plusieurs mois. Les cours ont lieu dans des salles dans lesquelles la température peut monter jusqu'à 39 degrés.

Dans ces conditions, les stagiaires doivent pouvoir accéder aux fontaines à eau pour se désaltérer. Les distributeurs de boissons sont accessibles depuis mardi ; toutefois les enseignants ont encore une fois été « oubliés », le distributeur de boissons de la salle des professeurs n'a pas été remis en service.

Concernant la température dans les locaux : si la panne perdure, avec la nécessité d'aérer les salles alors que les températures automnales s'installent, comment cela va-t-il se passer ?

Par ailleurs, l'arrivée des 334 stagiaires de catégorie B est prévue dans quelques jours, les salles de cours du 3ème étage seront-elles opérationnelles pour accueillir l'ensemble des élèves et pour que les chargés d'enseignement puissent dispenser leurs cours dans

de bonnes conditions ? Toujours dans l'optique de dispenser les cours dans des conditions convenables, les chargés d'enseignement ne pourraient-ils pas être dotés en quantité suffisante de masques chirurgicaux plutôt que de masques en tissu moins respirants quand il s'agit de parler pendant plusieurs heures consécutives ?

A la douane, le directeur interrégional a présenté aux agents le 16 septembre la dernière version du projet de la reconfiguration de la direction régionale de Clermont-Ferrand. Si notre organisation syndicale note des points positifs, comme l'implantation d'un service à compétence nationale composé de 6 agents, nous nous montrons réservés quant à la mise en œuvre du projet et sur sa pérennité. Nous sommes inquiets concernant la correcte évaluation de la charge de travail liée à l'élargissement du périmètre et sur la question de la réalisation des fonctions logistiques. Nous déplorons la suppression de la CRPC CO et le manque d'encadrement des services. Nous aurions aimé que ce projet soit plus ambitieux de manière à rassurer les agents sur leur avenir professionnel dans les années à venir.

La DGFIP continue de fermer massivement des structures de toutes natures sur l'ensemble du territoire. Depuis toujours, la CGT dénonce ce démantèlement du réseau qui nuit à la qualité du service public et qui génère des risques psycho-sociaux pour les agents. Ces énièmes restructurations vont engendrer toujours plus de difficultés dans le quotidien des agents, car ils sont les premiers concernés et ils devront encore une fois subir, contre leur gré, de nouvelles modalités d'organisation dans leur vie personnelle et leur vie professionnelle. Dans le Puy-de-Dôme, une nouvelle phase du NRP sera mise en application au 1er janvier 2022 et impactera tous les sites du département.

Enfin, nous avons pris connaissance du rapport de la Cour des comptes relatif à la rémunération des agents publics en arrêt maladie. Elle observe que les arrêts de travail des agents de la fonction publique connaissent depuis plusieurs années une nette tendance à la hausse. Comme quoi l'instauration du jour de carence n'a pas empêché les agents de tomber malades... La Cour propose par exemple la prise en compte des « petits » arrêts dans la modulation du régime indemnitaire des agents. Le jour de carence est déjà suffisamment pénalisant financièrement pour les agents et certains viennent travailler alors que leur état de santé nécessiterait qu'ils restent chez eux.

La CGT s'oppose aux mesures antisociales qui visent à faire payer la note aux travailleurs et exige une politique sociale ambitieuse, passant par des services publics de qualité et des droits sociaux plus importants, comme la suppression du jour de carence.